

Lancement d'un appel à projets

Fonds de Transition Juste Soutien à l'apprentissage et à l'alternance

Actions visées

Actions visant à renforcer l'alternance et l'apprentissage dans les secteurs de diversification du PTTJ.

- La valorisation de la voie professionnelle dont :
 - Une production et une diffusion de ressources pédagogiques. En effet, l'adaptation de l'existant ou la création de nouveaux métiers, via de l'ingénierie de formation, devront s'appuyer sur des plans d'enseignements pédagogiques ajustés ou inventés pour répondre aux besoins de demain. Les métiers transverses liés aux "fonctions supports" nécessaires au bon fonctionnement des entreprises devront également être intégrés à la réflexion d'ensemble.
 - Le soutien et le développement de coopérations d'acteurs et de réseaux thématiques d'établissements permettant d'agir collectivement sur ces secteurs.
- Les actions de mobilisation des employeurs visant à faciliter le recrutement d'alternants et d'apprentis et les mises en relation entre les trois acteurs : candidats, recruteurs et centres de formation. L'instauration de liens entre les jeunes et le monde professionnel permettant de minimiser les échecs et de débiter la fidélisation des futurs collaborateurs.
- Le développement et la promotion de l'apprentissage et des formations en alternance en général, y compris la mise en oeuvre d'actions d'accompagnement vers ces dispositifs permettant de travailler les prérequis et l'adaptation pour faciliter l'intégration.
- Les aides aux jeunes pour accéder à l'apprentissage ou à l'alternance (équipement scolaire pour l'enseignement professionnel et équipement professionnel, hébergement, transport, repas, etc.).

Candidats éligibles

Toute personne morale de droit privé ou public (associations, partenaires sociaux, fondations, ...) susceptible de proposer un projet d'intérêt général relevant de son champ d'intervention, en lien avec les thématiques ciblées.



Les réponses en consortium sont autorisées dans le cadre de cet appel à projets. Seules les typologies de consortium avec un chef de file sont autorisées. Une fiche thématique ainsi qu'un modèle de convention de partenariat sont mis à votre disposition : Gestion des opérations chef de file



Public cible

- Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail dont les jeunes
- Alternants : apprentis et personnes en contrat de professionnalisation

✓ Période de réalisation possible : **01/01/2025 au 31/12/2028**

✓ Taux d'intervention FTJ maximum : **70%**

✓ Durée des opérations : **12 à 48 mois**

✓ Montant minimum cout total éligible : **50 000 €**

✓ Montant minimum FTJ : **10 000 €**

Les dossiers sont à déposer sur **Ma démarche FSE+**.
 <https://ma-demarche-fse-plus.fr/#/>

Consultable sur le site : **AAP / FSE**

Les appels à projets de la DREETS GE : **AAP UNITE FSE/DREETS GRAND EST**

